

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT D'ANICURA – ZEBRASOMA

Les présentes conditions générales de fonctionnements sont consultables dans notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante <https://www.anicura.fr/cliniques/zebrasoma/> grâce à un lien présent dans le pied de page.

Tout acte effectué dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

ANICURA – ZEBRASOMA répond au cahier des charges des cliniques vétérinaires et aux obligations telles que définies par l'Arrêté du 13 mars 2015 relatif aux catégories d'établissements de soins vétérinaires et par le cahier des charges établi par le conseil national de l'Ordre des vétérinaires et disponibles sur le site de l'Ordre des Vétérinaires.

ANICURA - ZEBRASOMA

3 rue La Fayette

67100 STRASBOURG

Tel : 03 88 67 41 12

contact.zebrasoma@anicura.fr

Siret : 352 099 048 00121 – APE : 7500Z - TVA : FR39 352 099 048

Les espèces soignées sont les animaux de compagnie chiens, chats, les nouveaux animaux de compagnie (toutes espèces).

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

ANICURA – ZEBRASOMA est ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 et le samedi de 08h00 à 18h00.

Les horaires d'ouverture sont indicatifs et ne sauraient être opposés au vétérinaire en cas de fermeture, notamment les jours fériés.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous.

ANICURA – ZEBRASOMA est réputé ouvert pendant les horaires d'ouverture. En dehors de ces heures, **ANICURA – ZEBRASOMA** est réputé fermé, même si la présence de personnel au sein de la structure permet d'assurer la continuité des soins des animaux hospitalisés.

Les nuits et jours fériés, en cas d'urgence, notre répondeur téléphonique vous donnera les coordonnées de la Maison des Urgences Vétérinaires 67 de Strasbourg (3 rue La Fayette 67100 Strasbourg tel : 03 68 71 83 00).

L'utilisation des messageries instantanées proposées par Facebook ou encore Instagram n'est en aucun cas à privilégier pour le traitement des urgences. Nous ne garantissons pas le délai de traitement des questions reçues via les réseaux sociaux.

Hormis les cas prévus par le code de déontologie, **ANICURA – ZEBRASOMA** se réserve la possibilité de refuser tout client qui :

- se rend coupable d'incivilité, insulte, injurie, menace, crie, diffame à l'écrit ou à l'oral ;
- manifeste tout comportement violent, inapproprié ou inadapté ;
- est en défaut de paiement ;
- ne vient pas à 2 rendez-vous sans avoir pris le soin d'annuler ;
- formule une demande heurtant la conscience du vétérinaire ;
- ne tient pas son animal dans des conditions permettant d'assurer la sécurité et l'intégrité physique du personnel soignant ou refuse les moyens de contention proposés et/ou les consignes données.

VETERINAIRE RESPONSABLE DE L'ETABLISSEMENT

DV . David MILCENT - Vétérinaire

DV. David MILCENT officie au sein du centre de référés médico-chirurgical Zebrasoma situé à Strasbourg en tant que vétérinaire clinicien au sein des services de médecine interne et d'imagerie médicale. Il est responsable de ce service.

DV. David MILCENT est titulaire :

- d'un diplôme de médecine vétérinaire obtenu en 1997 au sein de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort,
- d'un Internat de Médecine Interne réalisé entre 1997 et 1999 au sein de la même École Nationale Vétérinaire d'Alfort.

- Entre 1999 et 2002, DV. MILCENT a été chargé de consultations et enseignements au service des urgences de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort.
- Il obtient enfin un Certificat d'Etudes Vétérinaires Approfondies de Médecine Interne en 2000.

DV. David MILCENT est le directeur de la clinique depuis le 01/07/2024.

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES PATIENTS

Personnel vétérinaire :

DV. Philippe MASSE – Chirurgien vétérinaire

DV. Philippe MASSE officie au sein du centre de référés médico-chirurgical ANICURA - ZEBRASOMA de Strasbourg en tant que chirurgien vétérinaire.

Son parcours :

- Diplômé de l'école nationale vétérinaire de Nantes
- Lauréat de la faculté de médecine de Nantes
- Ancien assistant en pathologie chirurgicale à l'école Vétérinaire de Nantes
- Ancien chargé de consultation den pathologie chirurgicale à l'école vétérinaire de Nantes

DV. Philippe MASSE officie dans la clinique depuis l'ouverture en 2009.

DV. Alexis COLIN – Chirurgien vétérinaire

DV. Alexis COLIN officie au sein du centre médico-chirurgical de référé AniCura Zebrasoma à Strasbourg en tant que clinicien au sein du service de chirurgie.

DV. Alexis COLIN est titulaire :

- d'un Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaires obtenu en 2005 au sein de l'École nationale vétérinaire de Lyon,
- d'un Diplôme de l'École nationale vétérinaire de Lyon obtenu en 2006,

- d'un Master II en biomécanique obtenu en 2008 au sein de l'Université de Lyon II,
- d'un Certificat d'Etudes Supérieures de traumatologie et d'orthopédie des animaux de compagnie obtenu en 2015 au sein de l'École nationale vétérinaire de Toulouse.

DV. Alexis COLIN a par ailleurs réalisé un assistantat en chirurgie des animaux de compagnie de 2008 à 2009.

DV. Alexis COLIN a rejoint le centre médico-chirurgical de référés ANICURA – ZEBRASOMA en 2015.

DV. Marie WEISSENBERGER – Chirurgien vétérinaire

DV. Marie WEISSENBERGER officie au sein du centre médico-chirurgical de référés ANICURA - ZEBRASOMA de Strasbourg en tant que chirurgienne vétérinaire.

DV. Marie WEISSENBERGER est titulaire :

- d'un diplôme de Docteur Vétérinaire obtenu en 2016 au sein de l'Université de Liège en Belgique ;
- elle a réalisé un Internat en chirurgie des animaux de compagnie en 2017 au sein de l'École nationale vétérinaire d'Alfort,
- puis Assistante de consultation en chirurgie des animaux de compagnie en 2017 également au sein de l'École nationale vétérinaire d'Alfort,
- chargée de consultation en chirurgie des animaux de compagnie en 2019 toujours au sein de l'École nationale vétérinaire d'Alfort.

DV. Marie WEISSENBERGER a rejoint le centre médico-chirurgical de référés ANICURA - ZEBRASOMA en 2019.

DV. Olivia AUGER – Chirurgien vétérinaire

DV. Olivia AUGER officie au sein du centre médico-chirurgical de référé ANICURA - ZEBRASOMA à Strasbourg en tant que chirurgienne vétérinaire.

Elle est titulaire :

- d'un Doctorat Vétérinaire de l'École Nationale Vétérinaire de Nantes obtenu en 2014,
- d'un Internat Général en clinique des animaux de compagnie de l'École Nationale Vétérinaire de Lyon obtenu en 2015,
- d'un Master 2 en biomécanique obtenu en 2016 au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

DV. Olivia AUGER a par ailleurs réalisé un Assistanat en chirurgie des animaux de compagnie à l'École Nationale Vétérinaire de Lyon de 2015 à 2016. Elle est également lauréate de l'École Nationale Vétérinaire de Nantes (Oniris) grâce à l'obtention d'un prix de thèse délivré en 2022.

DV. Olivia AUGER a rejoint le centre médico-chirurgical de référés ANICURA - ZEBRASOMA en janvier 2023.

DV. Estelle GABAN– Vétérinaire

DV. Estelle GABAN officie au sein de la clinique vétérinaire ANICURA - ZEBRASOMA à Strasbourg en tant que clinicienne du service de médecine interne.

DV. Estelle GABAN est diplômée de la faculté de médecine vétérinaire de Liège en Belgique en 2022. Elle a ensuite réalisé un internat rotatoire en petits animaux à la clinique vétérinaire universitaire de Liège 2022-2023 puis un internat spécialisé en médecine Interne au centre DMV à Montréal au Canada 2023-2024.

DV. Estelle GABAN a rejoint la clinique ANICURA - ZEBRASOMA en septembre 2024.

DV. Carla GERMAIN – Vétérinaire

DV. Carla GERMAIN est diplômée de la F.M.V de Liège en Belgique en 2020.

DV. Carla GERMAIN a effectué un Internship au CHV POMMERY REIMS 2020/202.

DV. Carla GERMAIN a effectué un assistanat vétérinaire en imagerie médicale CHV POMMERY REIMS au cours des années 2021/2022, ainsi qu'un assistanat en médecine interne et clinicienne en échographie abdominale CHV POMMERY REIMS en 2022/2023.

DV. Carla GERMAIN a rejoint la clinique ANICURA - ZEBRASOMA en février 2025.

DV. Alice NICOLO – Vétérinaire

DV. Alice NICOLO officie au sein de la clinique vétérinaire AniCura Zebrasoma de Strasbourg en tant que clinicienne du service de médecine interne.

DV. Alice NICOLO est titulaire :

- d'un diplôme de Docteur Vétérinaire obtenu en 2020 au sein de l'Université de Turin en Italie,
- elle a ensuite réalisé un Internat rotatoire en petits animaux à l'institut vétérinaire de Novara,
- avant d'effectuer un assistantat en médecine interne toujours à Novara.

DV. Alice NICOLO a rejoint le centre médico-chirurgical de référés AniCura Zebrasoma en 2024.

DV. Francesco ROSSI – Vétérinaire

DV. Francesco ROSSI officie au sein du centre médico-chirurgical de référés ANICURA - ZEBRASOMA de Strasbourg en tant que responsable du service de médecine interne.

DV. Francesco ROSSI est titulaire :

- d'un diplôme de Docteur Vétérinaire obtenu en 2011 au sein de la faculté de médecine vétérinaire de Milan en Italie,
- il a réalisé un Internat rotatoire à l'institut vétérinaire de Novara en 2014,
- il a ensuite complété un parcours de résidence en médecine interne sous la supervision du DV. Zini (Dipl. ECVIM-CA, médecine interne).

En 2024, il a obtenu le diplôme Européen de médecine interne (Dipl. ECVIM-CA) qui lui confère le titre de spécialiste européen en médecine interne.

DV. Francesco ROSSI a rejoint le centre médico-chirurgical de référés ANICURA - ZEBRASOMA en 2024. Il est également intervenant à des cours nationaux et internationaux.

DV. ROCHEREAU Philippe – Chirurgien vétérinaire

DV. Philippe Rochereau officie au sein de la clinique de référés ANICURA - ZEBRASOMA de Strasbourg en tant que vétérinaire spécialiste en chirurgie des animaux de compagnie.

DV. Philippe Rochereau est :

- Docteur Vétérinaire ; Diplômé au sein de l'École Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort en 1991,
- ancien résident ECVS, résidence réalisée auprès des Drs. Vet. Haudiquet et Bernardé,
- diplômé Universitaire en coelioscopie urinaire,
- diplômé ECVS, (European College of Veterinary Surgeon), qui lui confère le titre de Spécialiste européen en chirurgie des animaux de compagnie depuis 2020.

Il est l'auteur ou co-auteur de très nombreuses publications professionnelles françaises et internationales.

DV. Rochereau a rejoint le centre de référés médico-chirurgical ANICURA - ZEBRASOMA en 2025.

DV. Valentine GERARD HIRNE - Chirurgien vétérinaire

DV. Valentine Gerard-Hirne officie au sein de la clinique ANICURA - ZEBRASOMA à Strasbourg en tant que chirurgienne vétérinaire.

Diplômée de l'École Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort en 2021, DV. Valentine Gerard-Hirne a ensuite un internship au sein du CHV des Cordeliers (Meaux).

Elle poursuit aujourd'hui sa formation chirurgicale en intégrant le service de chirurgie du CHV AniCura Nordvet en tant qu'assistante de chirurgie jusqu'en septembre 2024.

DV. Gerard-Hirne a rejoint la clinique ANICURA - ZEBRASOMA en septembre 2024.

En cas d'absences de l'un(e) des vétérinaires de l'équipe, ce vétérinaire sera remplacé par un autre vétérinaire diplômé, autorisé à exercer seul la médecine et la chirurgie vétérinaire en France et inscrit au tableau de l'Ordre.

Personnel non vétérinaire :

ARNOLD Cécilia :	Auxiliaire vétérinaire
BOURMAULT Damaris :	Auxiliaire vétérinaire
CARDON Malauri :	Auxiliaire vétérinaire
DELAUTRE Lisa :	Auxiliaire vétérinaire
EGELE Méline :	Auxiliaire vétérinaire
FAESCH Apolline :	Auxiliaire vétérinaire
FOESSEL Elisa :	Auxiliaire vétérinaire
GANGLOFF Clémence :	Auxiliaire vétérinaire
GUIBAL Mireille :	Personnel d'accueil et de secrétariat, Responsable du personnel d'accueil et de secrétariat
HAMM Charlène :	Auxiliaire vétérinaire, Responsable des auxiliaires du pôle médecine / imagerie
HECKEL Audrey :	Auxiliaire vétérinaire
HENRY Maximilien :	Auxiliaire vétérinaire
HOFFMANN Katarzyna :	Auxiliaire vétérinaire, Responsable des auxiliaires vétérinaires
JAEGLI Floriane :	Auxiliaire vétérinaire
KEMPF Chloé :	Auxiliaire vétérinaire
KOEGER Marie-Laure :	Office manager
LECUE Lisa :	Personnel d'accueil et de secrétariat
LOUVEL Lucie :	Auxiliaire vétérinaire
MARCHAL Sofia :	Auxiliaire vétérinaire
MENRATH Angelina :	Auxiliaire vétérinaire
MEYER Emilien :	Auxiliaire vétérinaire
NEUMULLER Emilie :	Personnel d'accueil et de secrétariat

NEUMULLER Maruschka :	Personnel d'accueil et de secrétariat
NEUVILLER Emilie :	Auxiliaire vétérinaire
PAILLARD Elise :	Auxiliaire vétérinaire, Responsable des auxiliaires vétérinaires en chirurgie
PENNER Laetitia :	Auxiliaire vétérinaire, Responsable de l'équipe des soins
ROMEO Karina :	Auxiliaire vétérinaire
SCHNEIDER Charlotte :	Auxiliaire vétérinaire
SCHUG Laura :	Auxiliaire vétérinaire
STEINER Emilie :	Personnel d'accueil et de secrétariat

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN D'ANICURA - ZEBRASOMA

- **A**
 - Analgésie (Traitement de la douleur)
 - Analyse de sang
 - Anesthésie
 - Arthroscopie
- **C**
 - Chimiothérapie
 - Chirurgie abdominale
 - Chirurgie articulaire
 - Chirurgie cardiaque
 - Chirurgie de la hernie
 - Chirurgie de la peau et des mamelles

Chirurgie des oreilles, museau et cou

Chirurgie oculaire

Chirurgie orthopédique

Coloscopie

- **D**

Dépistage de la dysplasie de la hanche et du coude

Détartrage

Diagnostic de la gestation

- **E**

Echographie

Echographie cardiaque

Electrothérapie

Endodontie

Endoscopie

Etirements

Euthanasie et crémation

Examen clinique

Examen de la reproduction

Examen médical

Examen neurologique

Examen oculaire

Examen orthopédique

Extraction dentaire

- **F**

Fluoroscopie

- **G**

Gastroscopie

- **H**
 - Hospitalisation
 - Hydrothérapie
- **I**
 - Induction de vomissements chien et chat
 - Injections articulaires
 - IRM
- **M**
 - Massage
- **P**
 - Prothèse de hanche
- **R**
 - Radio de la hanche PennHip
 - Radiographie
 - Radiographie à produits de contraste
 - Radiographie des articulations des hanches et des coudes
 - Rééducation fonctionnelle
 - Retrait d'un membre (Amputation)
- **S**
 - Scanner (Tomodensitométrie)
 - Soins d'urgence
 - Soins intensifs
- **T**
 - Thérapie laser (Laser therapy)
 - TPLO (Opération des ligaments croisés)
 - Traitement par la chaleur et par le froid
 - Tranquillisants ou sédatifs

TTA (Opération des ligaments croisés)

- **U**

Urgences chirurgicales

D'autres analyses sont possibles en collaboration avec des laboratoires spécialisés.

SURVEILLANCE DES PATIENTS HOSPITALISES

Les animaux hospitalisés sont surveillés par le personnel d'**ANICURA - ZEBRASOMA** sous supervision vétérinaire. En dehors des horaires d'ouverture, les vétérinaires de garde assurent la surveillance directe ou indirecte (monitoring, télésurveillance) des animaux hospitalisés.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec la structure suivante :

- **Maison des Urgences Vétérinaires de Strasbourg**

3 Rue la Fayette
67100 Strasbourg
03 68 71 83 00

ESPECES TRAITÉES

La clinique vétérinaire **ANICURA - ZEBRASOMA** de Strasbourg est une clinique dite de « référé », c'est-à-dire qu'elle ne prend en charge que les animaux envoyés par leurs vétérinaires habituels dans le cadre d'une prestation spécifique.

Tous types d'animaux (chats, chiens mais aussi les nouveaux animaux de compagnie) peuvent être reçus au sein de la clinique.

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont **ANICURA – ZEBRASOMA** informera le client. Cette information se fait verbalement dans le cadre de la pratique courante. Un contrat de soins peut être signé pour certaines prises en charge.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier. **ANICURA - ZEBRASOMA** informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière, physique ou chimique, pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire d'une société spécialisée la crémation collective ou individuelle du corps. En cas de crémation individuelle, ses cendres seront mises à votre disposition à la clinique par la société. Elles peuvent aussi vous être expédiées à domicile ou chez un autre vétérinaire en cas de nécessité. Toute demande de crémation devra être écrite et signée par le client.

Les frais de prise en charge du corps et de crémation sont à la charge du client.

MODALITES D'ADMISSION DES ANIMAUX

Les chats doivent arriver dans l'enceinte de la clinique dans un panier de transport fermé, adapté à leur morphologie et leur physiologie et y rester le temps de leur séjour, sauf accord de l'équipe médicale.

Les chiens doivent être tenus en laisse courte et muselés si besoin et selon leur catégorie.

MODALITES D'ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de premières et deuxièmes catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

MODALITES D'ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

ANICURA – ZEBRASOMA ne prend pas en charge les animaux errants. Les animaux errants sont légalement sous la responsabilité de la municipalité sur laquelle ils sont trouvés. Nous pouvons contrôler l'identification des chiens et chats que vous auriez trouvés, et vous orienter si cela est possible vers leur maître légitime. En dehors de ces possibilités, nous vous invitons à contacter les services municipaux ou la fourrière intercommunale compétents.

Les animaux sauvages relèvent quant à eux du centre de soins de la faune sauvage.

Si vous trouvez un animal blessé, il faut impérativement joindre les pompiers, seuls habilités à les transférer à un vétérinaire.

Conditions tarifaires, chiffrages et devis

Les tarifs des principaux actes sont disponibles dans la salle d'attente-de **ANICURA - ZEBRASOMA**.

En dehors des actes codifiés, le vétérinaire peut vous établir un chiffrage pour tout acte.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client. Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Les honoraires sont dus à la récupération de l'animal. Le code de déontologie interdit aux vétérinaires de facturer un acte en fonction du résultat. Les honoraires liés aux actes effectués sont donc dus en intégralité.

En cas de non-paiement des honoraires, **ANICURA - ZEBRASOMA** appliquera l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € prévue à l'article L441-6 du code du commerce ; sans préjuger d'une procédure en injonction de payer auprès du tribunal d'instance compétent.

COMMUNICATION

ANICURA - ZEBRASOMA dispose notamment d'un site internet d'information à l'adresse suivante : <https://www.anicura.fr/cliniques/zebrasoma/>

DEONTOLOGIE

En cas de différend relevant de la déontologie, le Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires Auvergne Rhône-Alpes peut être sollicité :

CROV-AURA
110 avenue Barthélémy Buyer
69009 LYON
Tél : 04 72 57 16 65
E-mail : cro.aura@ordre.veterinaire.fr

LITIGES

Tout litige doit donner lieu à un courrier écrit envoyé en Recommandé avec Accusé de Réception à **ANICURA - ZEBRASOMA**, 3 rue La Fayette 67100 STRASBOURG.

En cas de contestation des solutions proposées, le médiateur des litiges de la consommation de la profession de vétérinaire a pour objectif de régler de manière amiable les différends financiers survenant entre tout détenteur d'un animal, client d'un vétérinaire non professionnel et tout vétérinaire inscrit au tableau de l'ordre. Il intervient sur les litiges relatifs aux prestations des vétérinaires (notamment ceux relatifs aux honoraires, à des prestations ou ventes accessoires).

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la consommation, en cas de litiges de la consommation vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse internet suivante : mediateur-conso@veterinaire.fr ou par voie postale : médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire, Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires, 34 rue Bréguet, 75011 PARIS.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Henner IA mandaté par AniCura SAS
Société de courtage d'assurances
Siège social : 35 rue du Pont - 92200 Neuilly-sur-Seine, France
SAS au Capital de 443 000 € - RCS Nanterre 824 484 737 - TVA intra-
communautaire FR 07824484737 – N° ORIAS : 17.000.084

Pour le compte d'AXA France IARD SA
AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460. Siège social : 313, Terrasses de
l'Arche 92727 Nanterre Cedex.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

ANICURA - ZEBRASOMA dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.

Dans le cadre d'un suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires vétérinaires, avec votre accord.

Lors de l'identification d'un patient par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de **ANICURA – ZEBRASOMA** ont accès à ce fichier : vétérinaires et salariés non vétérinaires.

Tous les vétérinaires sont tenus au respect du secret professionnel dans les conditions établies par la loi (article R242-33 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Tous les salariés non vétérinaires sont également tenus au secret professionnel (article 17 de la Convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires du 5 juillet 1995. Etendue par arrêté du 16 janvier 1996 JORF 24 janvier 1996).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des informations vous concernant, en effectuant la demande auprès du responsable du traitement, dont vous trouverez les coordonnées ici :

AniCura France SAS

158 avenue Thiers

69006 Lyon

Courriel : rgpd@anicura.fr

*Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifié en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Et

*Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Conditions générales de fonctionnement validées le 06/02/2025